



Société de transport
de Sherbrooke

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

TENUE AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ

LE 14 FÉVRIER 2018

À 12 H 10

PROCÈS-VERBAL 18-02

Sont présents :

M. Marc Denault	Président
M. Pierre Tremblay	Vice-Président
M. Pierre Avaré	Administrateur
Mme Évelyne Beaudin	Administratrice
Mme Christine Couture	Administratrice
Mme Chantal L'Espérance	Administratrice

Mme Ariadne C. Echevers avait motivé son absence.

Étaient aussi présents :

M. Dany Bélanger	Directeur mobilité intelligente et planification, et secrétaire
M. Patrick Dobson	Directeur général
M. Maxime Ferland	Directeur de l'exploitation et de la livraison du service client
M. Michaël Gauthier	Directeur des ressources humaines
Mme Suzanne Méthot	Directrice générale adjointe et trésorière
M. Louis-André Neault	Directeur du marketing, qualité de services et partenariats
M. Stéphan Veilleux	Directeur de l'entretien et de l'environnement client

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE -

Le président déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION -

RÉSOLUTION 011-18

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'avis de convocation et le certificat de signification soient et sont approuvés.

- ADOPTÉ -

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2018 -

RÉSOLUTION 012-18

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le secrétaire soit et est dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 31 janvier 2018.

Que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 31 janvier 2018 soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR -

RÉSOLUTION 013-18

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé en y ajoutant les sujets suivants :

- Entente Solidarité Transport 2018-2019;
- Renouvellement du contrat d'assurance pour les assurances de dommages.

- ADOPTÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES

Monsieur Jean-Pierre Guay, président, Syndicat des chauffeuses et chauffeurs de la STS

Monsieur Guay demande des précisions concernant l'information à l'effet que Transdev Limocar utiliserait un quai à la Station du Dépôt à partir du 1^{er} mai ainsi que sur les contrats de service en sous-traitance.

Madame France Croteau, RUTASM

Madame Croteau expose un cas vécu par une usagère du service lors d'un déplacement.

Elle dépose également un document et fait lecture de son appréciation des services de transport adapté et urbain depuis l'implantation du nouveau système de gestion du service de transport adapté.

5. CONTRAT D'EMBAUCHE D'UNE RESPONSABLE DE LA GESTION DOCUMENTAIRE -

RÉSOLUTION 014-18

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que ce conseil autorise l'embauche de madame Vicky Martineau, à titre de responsable de la gestion documentaire, sur recommandation du directeur général et du directeur des ressources humaines.

Que le directeur général soit et est autorisé à signer le contrat d'embauche à durée déterminée pour la période du 5 mars 2018 et se terminant le 6 mars 2020.

Que ledit contrat soit et est déposé aux archives sous le no A18-02.

- ADOPTÉ -

6. RÈGLEMENT NUMÉRO R-005-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO R-005-3 CONCERNANT LES CONDITIONS AU REGARD DE LA POSSESSION ET DE L'UTILISATION DE TOUT TITRE DE TRANSPORT ÉMIS PAR LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE -

RÉSOLUTION 015-18

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le règlement numéro R-005-6 modifiant le règlement numéro R-005-3, conservé aux archives sous le numéro A06-03, concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par la Société de transport de Sherbrooke, soit et est adopté.

Que le secrétaire de la Société soit et est mandaté pour obtenir toutes les autorisations nécessaires conformément à la loi.

- ADOPTÉ -

7. PROCURATION – SERVICES DE CARTES DESJARDINS – AJOUT D'ADMINISTRATEURS -

RÉSOLUTION 016-18

ATTENDU la nécessité de mettre à jour les administrateurs de la Société de transport de Sherbrooke pour les Services de cartes Desjardins;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le secrétaire soit et est autorisé à transmettre, en date de la présente, pour et au nom de la Société de transport de Sherbrooke, aux Services de cartes Desjardins, une procuration pour ajouts ou retraits de propriétaires (T-09198) autorisant madame Josée Lamoureux, technicienne en administration et madame Mélanie Chaunt, commis à la comptabilité à titre d'administratrices du compte détenu par la Société de transport de Sherbrooke.

Que soit et est également ajoutée au compte, madame Mélanie Larochelle, préposée à la perception et au service à la clientèle, à titre de personne contact.

- ADOPTÉ -

8. ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'OUTILS DE SIMULATION DES MODIFICATIONS DE SERVICE / HASTUS-

RÉSOLUTION 017-18

ATTENDU QUE la Société de transport de Sherbrooke (« la STS ») désire optimiser ses ressources et améliorer la qualité de ses services de manière continue;

ATTENDU QUE les modifications de service nécessitent une évaluation et une analyse de leur impact sur la clientèle, le personnel chauffeur et les ressources financières requises;

ATTENDU QU'il y a lieu d'obtenir des outils qui, à partir des systèmes déjà en place, mettront en relation les données d'exploitation de la STS avec les sources de données pertinentes à la planification du service provenant du progiciel Hastus, de façon à pouvoir simuler les impacts de scénarios de modification de service tant au niveau de l'offre de service que de l'impact sur les assignations chauffeur et les coûts d'opération;

ATTENDU QUE la STS a identifié l'ajout des modules d'analyse de temps de parcours (ATP) et d'optimisation des habillages (CrewOpt) de la suite HASTUS de GIRO inc. comme essentiels pour répondre au besoin de simulation des modifications de services;

ATTENDU QUE la Société de transport de Sherbrooke a acquis en 2011, suite à un appel d'offres public avec le consortium des sociétés de transport de Saguenay, Trois-Rivières, Lévis et Sherbrooke, le progiciel de gestion intégrée HASTUS de la firme GIRO inc.;

ATTENDU QUE les sociétés de transport de Saguenay, Trois-Rivières, Lévis et Sherbrooke (« sociétés participantes ») ont convenu d'un Protocole d'entente – Système de transport intelligent (STI) ci-après désigné le Protocole;

ATTENDU QUE la STS a procédé, en 2014, à une mise à jour du progiciel HASTUS, en acquérant, de gré à gré, de nouveaux modules de confection des horaires véhicules (graphicage), de planification des assignations chauffeurs (habillage) et de confection des ensembles de roulement;

ATTENDU QUE la Société de transport de Lévis a aussi manifesté son intérêt d'acquérir les outils de simulations de la suite Hastus : ATP et CrewOpt;

ATTENDU QUE, par le Protocole, les sociétés de transport de Lévis et de Sherbrooke partagent les coûts d'acquisition des outils de simulations de la suite Hastus : ATP et CrewOpt;

ATTENDU QUE la Société de transport de Sherbrooke peut octroyer en vertu de l'article 101.1 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., c. S-30.01)*, un contrat de gré à gré dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel et vise à assurer la compatibilité avec un progiciel existant;

ATTENDU QUE les sociétés participantes ont négocié conjointement et de gré à gré avec la firme GIRO inc. un prix pour l'acquisition du logiciel Hastus, modules ATP et CrewOpt;

ATTENDU QUE l'acquisition des modules ATP et CrewOpt de la suite Hastus doit être faite par chacune des sociétés participantes, conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que la Société de transport de Sherbrooke (STS) soit et est autorisée à acquérir les modules d'analyse de temps de parcours (ATP) et d'optimisation des habillages (CrewOpt) de la suite HASTUS auprès de la firme Giro inc. au montant de 167 319 \$ plus taxes, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure en transport en commun et sous réserve de l'acquisition des modules par la Société de transport de Lévis;

Que des coûts annuels de 8 164 \$, et indexés annuellement, soient et sont versés à GIRO inc. pour l'ajout des modules;

Que ce conseil autorise le directeur général et le secrétaire à signer tout document jugé utile et nécessaire pour donner effet aux présentes;

Que la proposition de GIRO inc., datée du 6 février 2018, et le sommaire décisionnel, produit par le service de la Planification et du développement, soient et sont déposés et conservés aux archives sous le numéro A09-02;

Que la présente résolution fasse partie intégrante du Protocole – Système de transport intelligent, et soit et est conservée aux archives sous le numéro A09-02.

- ADOPTÉ -

9. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE DU CENTRE DE MOBILITÉ DURABLE DE SHERBROOKE (CMDS) DU 8 SEPTEMBRE 2017 -

RÉSOLUTION 018-18

ATTENDU QU'il y a lieu, dans le cadre des travaux du Centre de mobilité durable de Sherbrooke (CMDS), d'informer les membres du présent conseil de l'avancement de ceux-ci;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le compte rendu de la réunion du comité de pilotage du Centre de mobilité durable de Sherbrooke (CMDS) du 8 septembre 2017 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

10. CONSIDÉRATION DES SOUMISSIONS REÇUES POUR « SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ET ARCHITECTURE POUR L'AGRANDISSEMENT DU GARAGE » - APPEL D'OFFRES STS-17-13 -

RÉSOLUTION 019-18

ATTENDU QUE la Société de transport de Sherbrooke a procédé, le 6 janvier 2018, à un appel d'offres public (STS-17-13) pour des «Services professionnels en ingénierie et architecture pour l'agrandissement du garage»;

ATTENDU QU'un comité de sélection a évalué et analysé les offres de services selon un système de pondération et d'évaluation, conformément à l'article 96,1 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (R.L.R.Q., c. S-30.01) et à la politique de gestion contractuelle en matière d'octroi de contrat et d'acquisition de biens et services adoptée par le conseil d'administration de la Société de transport de Sherbrooke par sa résolution numéro 120-16 ainsi qu'au règlement numéro R-003 sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont obtenu le nombre minimal de points de 70 au pointage intérimaire, à savoir :

- ADSP inc.
- CIMAISE

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

IL EST **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le contrat pour « Services professionnels en ingénierie et architecture pour l'agrandissement du garage » soit et est octroyé, selon les termes et conditions prévus aux documents d'appel d'offres, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit ADSP inc. au prix de trois cent soixante-quatre mille cent cinquante dollars (364 150,00 \$) plus taxes.

Que le rapport du chef de l'approvisionnement soit et est conservé aux archives sous le no A18-03.

- ADOPTÉ -

11. BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE -

RÉSOLUTION 020-18

IL EST **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le bordereau de la correspondance reçue pour le mois de janvier 2018 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

12. ENTENTE SOLIDARITÉ TRANSPORT 2018-2019 -

RÉSOLUTION 021-18

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Concertation sherbrookoise de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, laquelle est coordonnée par la Corporation de développement communautaire de Sherbrooke (CDC) et la Société de transport de Sherbrooke (STS) afin de contribuer au Projet Solidarité Transport par la réduction de 50 % dans l'achat de titres de transport et ce, jusqu'à un plafond annuel de 30 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reconduire cette entente afin de répondre aux besoins qui ont été identifiés par des organismes communautaires répartis à travers les quartiers les plus défavorisés à Sherbrooke;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la somme résiduelle de l'entente 2016-2017, pour un montant de 5 952,60 \$ soit et est reportée à la nouvelle entente.

Que la STS soit et est autorisée à fournir des titres de transport à la Concertation sherbrookoise de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CDC) en contribuant sous la forme d'un rabais de 50 % sur lesdits titres et ce, jusqu'à concurrence d'un montant pour la STS de 30 000 \$ du 1^{er} mars 2018 au 28 février 2019.

- ADOPTÉ -

13. **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE POUR LES ASSURANCES DE DOMMAGES -**

RÉSOLUTION 022-18

CONSIDÉRANT QUE la Société doit renouveler ses polices d'assurances de dommages à compter du 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 106 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (R.L.R.Q., chapitre S-30.01), une société peut renouveler, sans être tenue de demander des soumissions, tout contrat d'assurance adjudgé à la suite d'une telle demande, à la condition que le total formé par la période d'application du contrat original et par celle de ce renouvellement et, le cas échéant, de tout renouvellement antérieur de ce contrat n'excède pas cinq ans. Les primes prévues au contrat original peuvent être modifiées pour la période d'application de tout renouvellement. Le renouvellement 2018-2019 sera le 2^e renouvellement suite au contrat original.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la proposition de renouvellement d'**Aon Courtiers d'assurance**, soit et est approuvée selon les garanties, limites, franchises et primes suivantes :

1. ASSURANCE AUTOMOBILE

1.1 Assurance automobile des propriétaires

Chapitre A – Responsabilité civile

- Véhicules transport urbain et adapté	91 388,00 \$
Franchise 5 000 \$	
- Autres véhicules	inclus
Franchise 5 000 \$	

Chapitre B – Dommages éprouvés par les véhicules assurés

Division 1 – Tous risques

- Véhicules transport urbain et adapté	inclus
franchise 5 000 \$	

Division 3 – Accident sans collision ni versement

- Tous les véhicules	inclus
franchise 5 000 \$	

2. ASSURANCES DES BIENS

2.1 Biens de toute description

franchise 25 000 \$	47 000,00 \$
- frais supplémentaires	inclus
limite 2 000 000 \$	
- interruption des affaires	inclus
limite 3 042 000 \$	
- tremblement de terre et mouvements de sol	inclus
franchise 10 % minimum 250 000 \$	
- inondation	
franchise 25 000 \$	inclus
- refoulement d'égout	inclus
franchise 5 000 \$	
- tout autre sinistre	inclus
franchise 25 000 \$	

3. ASSURANCES RESPONSABILITÉS

3.1 Responsabilité civile générale

franchise 2 500 \$	3 075,00 \$
--------------------	-------------

3.2 Dépollution et responsabilité environnementale des réservoirs d'entreposage

limite 2 000 000 \$	3 109,00 \$
---------------------	-------------

3.3 Responsabilité excédentaire Umbrella

limite 10 000 000 \$	7 000,00 \$
----------------------	-------------

3.4	<u>Responsabilité des administrateurs et dirigeants</u>		
	limite	2 000 000 \$	3 395,00 \$
3.5	<u>Responsabilité des fiduciaires</u>		
	limite	5 000 000 \$	3 442,00 \$
4.	<u>ASSURANCE DE FIDÉLITÉ DES EMPLOYÉS, DE LA PERTE D'ARGENT ET DE VALEURS NÉGOCIABLES</u>		
	franchise	5 000 \$	1 600,00 \$
5.	<u>ASSURANCE BRIS DES ÉQUIPEMENTS</u>		
	franchise	5 000 \$	1 005,00 \$
6.	<u>CYBERRISQUE</u>		
	limite	1 000 000 \$	
	franchise	15 000 \$	<u>8 576,00 \$</u>
	Prime totale annuelle excluant toutes taxes et honoraires		169 590,00 \$
	Taxe provinciale de 9 %		<u>15 263,10 \$</u>
	Prime annuelle incluant les taxes		184 853,10 \$
	Honoraires professionnels		20 000,00 \$
	Coût total annuel incluant les taxes		<u>204 853,10 \$</u>

Que la proposition de renouvellement du contrat d'assurance pour les assurances de dommages d'Aon Courtiers d'assurance soit et est conservée aux archives sous le no A18-04.

- ADOPTÉ -

MESSAGE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Chantal L'Espérance

Madame L'Espérance invite les gens à participer aux consultations publiques, concernant le dossier Well inc., qui se tiendront du 21 au 29 mars 2018 dans les bureaux d'arrondissement.

Monsieur Pierre Tremblay

Monsieur Tremblay remercie la STS pour les messages affichés sur les autobus afin d'encourager les athlètes olympiques sherbrookoïses, Kim Boutin et Alex Boisvert-Lacroix.

Monsieur Marc Denault

Monsieur Denault souligne la tenue du Carnaval de Sherbrooke, les 3 et 4 mars 2018, événement pour lequel les tarifs de la STS seront à 1\$.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE -

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente assemblée soit levée à 12 h 53.

Sherbrooke (Québec), le 14 février 2018.

Le président,

Marc Denault

Le secrétaire,

Dany Bélanger